

MODE D'EMPLOI DES DEMANDES DE LICENCES (A destination des Clubs)

1/ - BULLETIN D'AFFILIATION

A adresser à la Ligue, joint au premier envoi de demande de licences.

L'envoi du bulletin d'affiliation signé du Président et de l'enseignant, se fait obligatoirement sur support papier en début de saison et doit être accompagné des premières demandes de licences du club pour l'année 2010 et du règlement correspondant.

2/ - LES DEMANDES DE LICENCES

Les demandes de licences sont à faire en se connectant directement sur le site Internet de la F.F.E.

Lors de la prise de licence il convient de distinguer 3 types de demande possible :

- **Demande d'une première licence**
- **Changement de club d'une année sur l'autre**
- **Renouvellement (dans le même club)**

2.1 - DEMANDE D'UNE PREMIERE LICENCE

La procédure de gestion des licences sur Internet permet de saisir toutes les informations associées au licencié (cf. point 3 ci-après).

La saisie du Nom, Prénom, sexe, date de naissance, ainsi que de l'option d'assurance est **OBLIGATOIRE. Depuis cette année la saisie de l'adresse est OBLIGATOIRE aussi.**

2.2 - MUTATIONS

Les statuts de la FFE prévoient :

3.6 - Mutation

- 3.6.1. Le choix du club d'appartenance par le licencié est libre, sauf dans les cas prévus à l'art. 3.6.4.1 et 3.6.4.2. Une fois choisi, le licencié ne peut changer de club durant la période de validité de la licence (du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) qu'aux strictes conditions suivantes, ce, sous le contrôle de la commission des mutations :
en cas de changement dans les conditions d'existence, indépendantes de la pratique de l'escrime, à savoir : l'éloignement du lieu géographique du club d'appartenance lié à une modification de domicile, du lieu de scolarité ou d'études, une nouvelle embauche ou encore la cessation d'activités du club.
- 3.6.2. Dans ces cas, le licencié désirant muter adresse à la Fédération Française d'Escrime une lettre de demande de mutation comportant ses nom, prénom, adresse, numéro de licence, nom du club quitté et du nouveau club pressenti avec la signature pour accord des présidents des deux clubs ainsi que du ou des représentants légaux si le licencié est mineur.
- 3.6.3. La mutation est soumise au contrôle de la commission fédérale des mutations. Si elle est validée, elle entre immédiatement en vigueur et le tireur peut représenter son nouveau club à l'occasion de toutes compétitions.
- 3.6.4. Modalités particulières d'entrée dans les pôles France et Espoirs

- 3.6.4.1 Durant la première année de présence au pôle, l'escrimeur est tenu de renouveler sa licence auprès du club d'appartenance lors de la saison sportive antérieure et n'est pas autorisé à muter.
- 3.6.4.2 Durant la deuxième année de présence en pôle, l'escrimeur peut choisir un nouveau club d'appartenance si les présidents du club d'origine et du club d'accueil ainsi que le ou les représentants légaux en cas de minorité de l'escrimeur ont donné leur accord par écrit.
- 3.6.4.3 A compter de la troisième année de présence en pôle, les règles des art. 3.6.1 à 3.6.3 s'appliquent

2.3 - RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE DE VOTRE CLUB

Le programme informatique permet de choisir, parmi les tireurs mémorisés d'une année sur l'autre, ceux n'ayant pas encore renouvelé leur licence pour l'année sportive en cours.

Un formulaire permet ensuite de modifier/remplir toutes les informations associées au licencié (Voir point 3 ci-après).

La modification du Nom, Prénom et date de naissance est réservée à la FFE. En cas d'erreur ou de changement (Motifs familiaux), le signaler à la Ligue qui transmettra à la FFE.

3 - INFORMATIONS ASSOCIEES AUX LICENCES

N° de Licence	Il est généré automatiquement par le programme de la Ligue lors de la réception des demandes de licences venant des clubs. Il est mémorisé lors des demandes de renouvellement. Lors des demandes de mutation l'ancien numéro est saisi par le club destinataire. Le nouveau N° sera affecté par la Ligue lors de la réception de la demande.
Nom, Prénom et Date de Naissance	Explicites en elles-mêmes. Ces 3 infos sont obligatoires et ne peuvent, par la suite, être modifiées qu'en demandant un duplicata licence avec modification .
Sexe	Masculin ou Féminin à choisir dans la liste déroulante
Etranger	A cocher parmi les choix possibles : Français Ressortissant de l'UE ou assimilé Autres Cette information est nécessaire pour faciliter la gestion des classements et des compétitions.
Type licence	Saisie obligatoire . Cocher la/les case(s) correspondantes : T pour Tireur D pour Dirigeant E pour Enseignant (Breveté d'Etat) H Handisport
Arme pratiquée	Cocher la case correspondante :
Option Assurance	Saisir IMPERATIVEMENT 0, A ou B suivant l'option d'assurance choisie par le demandeur.
Artistique	à cocher si pratique de l'Escrime artistique.
Entreprise	à cocher si pratique de l'Escrime d'entreprise
Adresse, Code Postal, Ville	Explicites en elles-mêmes. Ces 3 infos sont obligatoires

Téléphone, Fax, Email

Explicites en elles mêmes

Diplôme Arbitrage

Pour chaque arme on peut choisir :
Départemental / Formation Régional / Régional / Formation
National / National / International
NB : Les clubs peuvent saisir 'Départemental', les Ligues
'Formation Régional' ou 'Régional', tandis que «National' ou
'International' est saisi par la CNA.

Libre1 et Libre2

Explicites en elles mêmes.

Simple sur-classement

OUI (en principe par défaut) / NON.

Double sur-classement

OUI / NON (information saisie par la Ligue uniquement).

